

**République Tunisienne
Ministère de l'Agriculture des Ressources
Hydrauliques et de la Pêche Maritime**

Office des Céréales

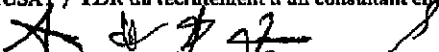
**Unité de coordination du projet d'appui d'urgence
à la sécurité alimentaire en Tunisie**

PAUSAT

TERMES DE REFERENCE

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN SAUVEGARDE
ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE**

Février 2023



INTRODUCTION

La Banque Africaine de Développement BAD a accordé à la République Tunisienne un prêt pour le financement du projet d'appui en urgence à la sécurité alimentaire en Tunisie (PAUSAT) afin de promouvoir l'inclusion et la résilience de la filière céréalière face aux chocs extérieurs et aux changements climatiques.

Ce projet est placé sous la tutelle technique du ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche maritime. Il est géré par une unité de coordination rattachée à l'Office des Céréales.

Le rapport d'évaluation du projet est disponible sur le site de la BAD et à la demande au niveau de l'unité de coordination du projet (UCP) à l'Office des Céréales

Article 1 : COMPOSANTES DU PROJET (Annexe I)

Le projet PAUSAT s'articule autour de 3 composantes principales, chaque composante concerne un ensemble d'activités à mettre en œuvre par des structures publiques et des structures privées selon des modalités arrêtées au niveau du rapport d'évaluation du projet et de l'accord de prêt.

Ce projet a été classé en catégorie 2 conformément à la législation nationale tunisienne et au SSI de la Banque. Les activités du projet devraient déclencher des impacts environnementaux et sociaux à risque modéré, spécifiques aux sites qui peuvent être réduits par l'application des précautions de sécurité de routine ainsi que les règles des bonnes pratiques du secteur de référence, qui seront mis à jour lors de la mise en œuvre du projet.

Les principaux risques environnementaux identifiés au niveau de ce projet sont les émissions de poussières organiques, les risques d'explosions et d'incendies, les risques de pollutions des milieux naturels par les produits chimiques, la génération de déchets dangereux et autres déchets et effluents de chantiers et les risques d'accidents.

Les impacts sociaux globaux du projet devraient être positifs. Le projet profitera à la fois aux acteurs du gouvernement, du secteur des transports, l'agro-industrie, les petits agriculteurs et éleveurs et consommateurs, y compris les groupes pauvres et/ou vulnérables.

Les risques liés à l'exclusion sociale, la capture par les élites, le travail forcé des enfants, et la violence basée sur le genre, notamment le harcèlement, l'abus et l'exploitation sexuels sont gérables à partir des instruments de gestion de code de conduite et des plaintes.

Article 2 : OBJET DE LA MISSION

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet PAUSAT, l'office des céréales (UCP) en charge de la mise en œuvre de ce projet envisage de recruter à travers un avis de manifestation d'intérêt (AMI) un consultant en sauvegarde environnementale et sociale afin de réaliser une mission de préparation et de mise en œuvre des instruments de sauvegarde environnemental et social du projet (PEPP, PSST, PGP et mécanisme de gestion des plaintes MGP) conformément aux exigences de la Banque et à la législation nationale applicable d'une manière et en substance satisfaisante pour la Banque dans le cadre de réalisation .

Le présent document a pour objet de fixer les conditions de recrutement du consultant en sauvegarde environnementale et sociale du projet PAUSAT.

Article 3 : PRESTATIONS À RÉALISER

L'objet de la mission à confier au consultant environnemental et social est essentiellement d'effectuer en concertation et en collaboration avec l'UCP les prestations suivantes :

1. Élaborer, en se basant sur le PGES du projet PRUSAT de la Banque Mondiale validé au mois d'Août 2023 et disponible à la demande au niveau de l'Office des Céréales, les Plans de Sauvegarde

Environnementale et Sociale du projet PAUSAT, soit un PSST, un PGP, un PEPP et un MGP, et les soumettre à la Banque pour validation.

Ces Plans seront élaborés compte tenu des risques identifiés du projet et de ses spécificités d'exécution d'une part et conformément :

- Aux exigences environnementales et sociales de l'accord de prêt et au SSI et politiques de la banque.
- Aux législations, réglementations, normes et procédures régissant les aspects environnementaux et sociaux.
- Aux bonnes pratiques industrielles et agricoles.
- Un Plan de Santé Sécurité des Travailleurs et des populations (PSST) pour gérer les risques liés aux opérations de déchargement, stockage temporaire du blé tendre et de l'orge dans les silos aux ports de réception tunisiens et leur transport aux utilisateurs finaux ainsi que les opérations du stockage, distribution et utilisation des fertilisants par les utilisateurs finaux. Ce PSST sera mis en œuvre par tous les intervenants de la chaîne logistique des Céréales et des fertilisants.
- Un Plan de Gestion des Pestes (PGP) pour gérer les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires et autres intrants chimiques afin de promouvoir les pratiques d'agriculture durable.
- Un PEPP incluant un MGP intégrant toutes les parties intéressées par le projet.

2. Assurer la validation des Plans de Sauvegarde Environnementale et Sociale du projet soumis à la banque en apportant les révisions et les améliorations nécessaires selon les commentaires des services compétents de la banque.

3. Assister et encadrer à travers des sessions de formation (03 sessions) et des visites d'appui (12 visites) les membres de l'UCP et les responsables des structures concernées par la mise en œuvre des activités du projet à la mise en œuvre des dispositions et des mesures environnementales et sociales prévues par les plans validés.

4. Préparer et soumettre à la Banque durant la période de l'exécution du projet des rapports trimestriels (12 rapports en totalité) de suivi environnemental et social incluant l'état de la mise en œuvre et du respect du PSST, du PGP, du PEPP et du MGP par les partis concernés en se basant sur des visites des sites et des missions d'inspection.

5. Élaboration lors de la mise en œuvre des différentes activités prévues par le projet ayant trait aux aspects environnementaux et sociaux d'un recueil de guides spécifiques de bonnes pratiques de gestion environnementale et sociale afin de les utiliser par les acteurs concernés. Une fois validé par l'UCP, ce recueil de guides sera adressé officiellement pour adoption aux responsables des structures concernées par la mise en œuvre des différentes activités du projet et diffusés par l'UCP en courrier électronique. Le recueil sera délivré au plus tard 9 mois après la réception de l'ordre de service de la mission.

6. Préparer conformément aux procédures de la banque deux (02) dossiers exhaustifs pour engager un auditeur en vue d'auditer les aspects environnementaux et sociaux du projet. Le premier dossier prévu fin de la deuxième année de la mise en œuvre du projet tandis que le deuxième est prévu au terme de la troisième et dernière année de l'exécution du projet.

Article 4 : PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION TECHNIQUE :

La soumission technique, sous un format PDF, doit être envoyée par courrier électronique à l'adresse du coordinateur du projet : ayari.nizar@oc.com.tn.

La soumission doit comporter le CV du consultant signé, une copie de son diplôme et tout documents appuyant sa qualification dans le domaine et son expérience générale et spécifique (missions dans le même contexte). Elle ne doit faire aucune mention de l'aspect financier.

Les soumissions ainsi que toutes les correspondances et documents y afférents, échangés entre les soumissionnaires et l'Office des Céréales, seront rédigés en langue arabe ou française.

Article 5 : DÉLAI D'EXÉCUTION

Le consultant travaillera au niveau des structures et des sites centraux et régionaux impliqués dans la mise en œuvre du projet pendant toute sa durée de manière discontinue et en étroite concertation avec l'UCP.

Article 6 : LIVRABLES

Le consultant devra :

- Élaborer et fournir un PSST, un PGP, un PEPP et un MGP et les soumettre en coordination avec l'UCP à la Banque pour validation dans les délais impartis.
- Préparer et soumettre à la Banque en coordination avec l'UCP durant la période de l'exécution du projet des rapports trimestriels (12 rapports en totalité) de suivi environnemental et social incluant l'état de la mise en œuvre et du respect du PSST, du PGP, du PEPP et du MGP par les parties concernées en se basant sur des visites des sites et des missions d'inspection. Chaque rapport devra être transmis dans un délai de 10 jours à partir de la fin de chaque trimestre.
- Élaborer lors de la mise en œuvre des différentes activités prévues par le projet ayant trait aux aspects environnementaux et sociaux un recueil de guides spécifiques de bonnes pratiques de gestion environnementale et sociale. Ce recueil de guides sera fourni pour validation à l'UCP sous forme numérique. Le recueil sera délivré au plus tard 9 mois après la réception de l'ordre de service de la mission.
- Préparer conformément aux procédures de la banque deux (02) dossiers exhaustifs pour engager un auditeur en vue d'auditer les aspects environnementaux et sociaux du projet. Le premier dossier devra être livré au plus tard le mois d'octobre 2023 tandis que le deuxième devra être livré au plus tard le mois d'octobre 2024, et ce pour permettre à l'auditeur retenu de préparer et soumettre à la Banque deux rapports d'audit. Le premier couvrant l'année 2023 et le deuxième couvrant l'année 2024.

Article 7 : MODALITÉS DE PAIEMENT

Les paiements des prestations seront effectués par virement bancaire au compte courant du consultant sur la base d'une facture ou d'une note d'honoraire en 04 exemplaires.

Les paiements seront effectués chaque fin de semestre sur la base des livrables et des prestations effectuées et validées par l'UCP dans les délais impartis durant le semestre en question.

Le paiement est effectué dans un délai de 45 jours à compter de la date de la présentation et validation de la facture ou de la note d'honoraire.

Office des Céréales
Unité de coordination du projet PAUSAT

ANNEXE I

COMPOSANTES DU PROJET PAUSAT

Composante 1 : Appui à la résilience de la filière céréalière et à la relance de la production à travers l'intensification		Intervenants
Objectif	Principales activités	DGPA/GCT
Soutenir les conditions de relance de la production et de la productivité céréalières et amortir l'impact de l'augmentation des coûts des intrants agricoles sur les coûts de production des petits producteurs	Importation et distribution d'engrais azotés subventionnés aux petits producteurs	AVFA
	Mise à niveau par l'équipement des deux centres de compétence : centre El Gantra à Siliana et centre Jougar à Zaghouan	AVFA
	Mise à niveau par l'équipement du centre du métier de la filière des céréales : centre Tibar à Béja	DGSVCIA
	Équipement du laboratoire central des semences du Ministère de l'Agriculture	COSEM
	Installation d'une unité de production de semences sélectionnées par la COSEM à El Krib Siliana	DGPA/ DGSVCIA/OC/OC GC/COCEBLE
	Appui à l'approvisionnement des petits céréaliculteurs en herbicides à travers les centres de la COCEBLE et la CCGC	INGC/AVFA
Composante 2 : Approvisionnement d'urgence en céréales pour la sécurité alimentaire		OC/DGPA/APIA
Objectif	Principales activités	Intervenants
Assurer l'approvisionnement du marché en céréales	Achat de 04 cargaisons, 03 cargaisons de blé tendre (75.000 T) et 01 cargaison d'orge (25.000 T)	OC
Composante 3 : Appui à la digitalisation de la filière céréalière et au renforcement des capacités institutionnelles		
Objectif	Principales activités	Intervenants
Soutenir l'innovation et le renforcement des capacités des acteurs pour promouvoir de façon inclusive la filière céréalière.	Mise en place d'une plateforme digitale multi-acteurs	INGC/DGPA/OC
	Équipement des centres de recherche par du matériel expérimental	INRAT
	Acquisition d'une serre vitrée expérimentale (superficie 150 m²)	INRAT
	Appui à l'installation de 3 start-ups innovantes dans la filière	DGPA/INRAT/AV FA/ APIA/INGC/OC

ANNEXE II

DECLARATION SUR L'HONNEUR
DE NON-INFLUENCE

(RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE).

Je, soussigné.....

Agissant en qualité de

Au sein de la Société.....

Déclare sur l'honneur n'avoir pas fait et m'engage de ne pas faire par moi-même ou par personne interposée des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures et les différentes étapes de conclusion du présent TDR.

Fait à,Le

Le soumissionnaire ⁽¹⁾

(1) Indiquer la qualité du soumissionnaire ainsi que le nom de la Société et apposer le Nom et le Prénom, la qualité du signataire, signature, date et cachet.

ANNEXE III

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR
DE NON-EXERCICE D'ACTIVITÉS
AU SEIN DE L'OFFICE DES CÉRÉALES

(RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE).

Je, soussigné(1).....
agissant en qualité de
au sein de la Société.....
déclare sur l'honneur de n'avoir pas exercé d'activités ou fonctions depuis au moins cinq ans et que je
n'étais pas un agent au sein de l'Office des Céréales.

Fait à,Le

Le soumissionnaire⁽¹⁾

(1) Indiquer la qualité du soumissionnaire ainsi que le nom de la Société et apposer le Nom et le Prénom, la qualité du signataire, signature, date et cachet.

André E. 21 8

Office des Céréales
Unité de coordination du projet PAUSAT

ANNEXE IV
Projet d'appui d'urgence à la sécurité alimentaire en Tunisie (PAUSAT
Avis de Manifestation n° /2023
Bordereau de l'Offre Financière

(Ce bordereau est communiqué à titre indicatif, à ne pas transmettre avec la soumission technique)

Prestations Exigées	Livrable	Montant unitaire HT	Montant unitaire TTC	Montant total HT	Montant total TTC
Élaborer, en se basant sur le PGES du projet PRUSAT de la Banque Mondiale validé au mois d'Avout 2022 et disponible au niveau de l'Office des Céréales, les Plans de Sauvegarde Environnementale et Sociale du projet PAUSAT, soit un PSST, un PGP, un PEPP et un MGP, et les soumettre à la Banque pour validation. Assurer la validation des Plans de Sauvegarde Environnementale et Sociale du projet soumis à la banque en apportant les révisions et les améliorations nécessaires selon les commentaires des services compétents de la banque.	PGES validé soit un PSST, un PGP, un PEPP et un MGP				
Assister, encadrer et former à travers des visites d'appui et des sessions de formation les membres de l'UCP et les responsables des structures, concernés par les activités du projet, à la mise en œuvre des dispositions et des mesures environnementales et sociales prévues par les plans validés.	03 Session de formations				
	12 Visites d'appui	Rapports de visites et de suivis correspondants			
Préparer et soumettre à la Banque durant la période de l'exécution du projet des rapports trimestriels (12 rapports en totalité) de suivi environnemental et social incluant l'état de la mise en œuvre et du respect du PSST, du PGP, du PEPP et du MGP par les partis concernés en se basant sur des visites des sites et des missions d'inspection.	12 Rapports trimestriels				

Handwritten signature and initials

<p>Élaboration lors de la mise en œuvre des différentes activités prévues par le projet ayant trait aux aspects environnementaux et sociaux un recueil de guides spécifiques de bonnes pratiques de gestion environnementale et sociale afin de les utiliser par les acteurs concernés. Une fois validés par l'UCP, ce recueil de guides sera adressé officiellement pour adoption aux responsables des structures concernées par la mise en œuvre des différentes activités du projet et diffusés par l'UCP en courrier électronique et feront l'objet de session de formation spécifique. Le recueil sera délivré au plus tard 9 mois après la réception de l'ordre de service de la mission.</p>		<p>1 recueil de guides spécifiques</p>				
<p>Préparer conformément aux procédures de la banque deux (02) dossiers exhaustifs pour engager un auditeur en vue d'auditer les aspects environnementaux et sociaux du projet. Le premier dossier prévu fin de la deuxième année de la mise en œuvre du projet tandis que le deuxième est prévu au terme de la troisième et dernière année de l'exécution du projet.</p>		<p>2 dossiers</p>				

2 15/12/23

Annexe 5 : Liste des Acronymes :

PAUSAT	: Projet d'appui d'urgence à la sécurité alimentaire en Tunisie
ANPE	: Agence nationale de Protection de l'Environnement
APAL	: l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral
BAD	: Banque Africaine de développement
CGES	: Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
E&S	: Environnemental et Social
MARHP	: ministre de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche
MGP	: Mécanisme de Gestion des Plaintes
NES	: Norme Environnementale et Sociale
OC	: Office des Céréales
OHSP	: Plan de Management de la Sécurité et de Santé
PEES	: Plan d'Engagement Environnemental et Social
PGES	: Plan de gestion environnementale et sociale
PGM	: Plan de Gestion de main d'œuvre
PMPP	: Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
POI	: Plan d'Opération Interne
PPMP	: Plan de lutte antiparasitaire et d'utilisation des pesticides
PPs	: Parties Prenantes
SGES	: Système de Gestion Environnementale et Sociale
SST	: Sécurité et santé au travail
UCP	: Unité de Coordination du Projet